

ANRPFD

De: bulletins-rac@eton.ca
Envoyé: samedi 25 janvier 2014 05:00
À: URC2
Objet: [Bulletin-RAC] Bulletin de RAC 2014-001F - Radio Amateurs du Canada se réjouit de l'allocation de fréquences sur la bande du 60 mètres

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bulletin de RAC 2014-001F - Radio Amateurs du Canada se réjouit de l'allocation de fréquences sur la bande du 60 mètres
2014-01-22

Industrie Canada a annoncé qu'un certain nombre de fréquences spécifiques sur la bande du 60 mètres a été approuvé et réservé au radioamateurisme.

Au total, cinq fréquences ont été allouées dans la bande du 5 MHz : 5332 kHz, 5348 kHz, 5358.5 kHz, 5373 kHz et 5405 kHz. En raison de la récente décision d'Industrie Canada, les radioamateurs de partout au Canada disposent de nouvelles fréquences pour leurs activités.

« Le Canada s'est joint à plusieurs pays en rendant accessibles aux radioamateurs des canaux dans la bande du 60 mètres (5MHz). Ceci aura pour effet d'accroître l'habileté des radioamateurs canadiens à porter assistance aux gens du milieu en matière de communications d'urgence si les systèmes en place devaient tomber en panne comme cela c'est déjà produit lors de tempêtes de verglas et d'inondations. Nous nous réjouissons de la décision du gouvernement canadien » devait déclarer Geoff Bawden, président de Radio Amateurs du Canada.

Contrairement aux systèmes de communications commerciaux, tellement importants dans notre société moderne, le système radioamateur ne requiert qu'une infrastructure modeste pour ses communications. Les radioamateurs profitent de phénomènes physiques naturels pour envoyer leurs messages dans la cité ou autour du monde. Ils se réjouissent d'être capables de s'installer dans un lieu éloigné avec leurs propres blocs d'alimentation et leurs antennes réduites, souvent construites de leurs mains, et concourir pour savoir qui peut établir le plus de contacts sur une période de temps limité. Le Service d'urgence radio amateur (SURA - ARES) au Canada, commandité par RAC, dispense de la formation et organise des exercices pour les radioamateurs qui souhaitent améliorer leurs compétences afin de pouvoir répondre aux urgences. Aussi, ces organisations et les clubs radioamateurs peuvent, souvent, offrir des services de communication à la communauté lors d'activités ou événements tels que courses de ski et marathons, courses de bicyclettes et rallies d'autos. Les compétences que les radioamateurs acquièrent, via leur hobby et leurs activités, font en sorte qu'en cas d'urgence, quand il y a coupure de courant, d'internet et de communication sans fil, les communications radioamateurs, elles, restent possibles. En cas d'urgences majeures, tels que le tremblement de terre et le tsunami au Japon en 2011 et le typhon à Haiyan aux Philippines l'an dernier, les radioamateurs sont souvent les premières sources d'informations venant de la région dévastée.

Le principal atout ou privilège pour les radioamateurs est l'accès au spectre des ondes radios. Les conditions atmosphériques dans la haute ionosphère déterminent les distances possibles pour les communications. La nouvelle allocation de fréquences dans le 60 mètres, situées entre le 80 et le 40 mètres, devrait renforcer la fiabilité des communications régionales. Encore plus, du fait que le Canada et les États-Unis ont alloué plusieurs canaux à des fréquences identiques pour leurs radioamateurs, les communications transfrontières sont possibles. Heureusement, les urgences majeures sont relativement rares. Les radioamateurs communiqueront sur ces nouvelles fréquences comme sur n'importe

quelles autres bandes existantes. Ils y feront des expériences, accroîtront leur savoir et sauront conquérir de nouveaux amis partout au monde.

Détails techniques

Les cinq canaux alloués dans la bande du 60 mètres sont les mêmes qu'aux États-Unis, avec la même restriction de puissance à 100 watts ERP (relative à une antenne dipôle). Les transmissions, indépendamment du mode d'émission, doivent être centrées sur chacune des fréquences suivantes : 5.332, 5.348, 5.3585, 5.373 et 5.405 MHz avec un maximum de largeur de bande passante de 2.8 kHz. En BLU (SSB), la bande supérieure sera la référence sur le 60 mètres. Les autres modes permis sont le morse (CW), les données (incluant le PSK 31 et le Pactor III), et le RTTY. Avec cette dernière autorisation, il ne sera plus nécessaire pour les amateurs canadiens possédant le privilège d'opérer sur des canaux HF du 5 MHz de recourir à leur licence spéciale.

L'indicatif d'appel relié à cette licence, dite « Developmental » est VX9, Les détenteurs d'une telle licence peuvent maintenant l'ignorer.

Les amateurs canadiens doivent lire les normes IPR-4, 2e édition, pour connaître tous les détails avant de débiter leurs opérations sur les nouveaux canaux du 60 mètres:<http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf10650.html>

La curiosité et l'ardeur des radioamateurs à développer et partager leur hobby enrichissent les communautés là où ils opèrent et assurent le soutien voulu en communications lorsque des urgences le demandent.

Les détails techniques relatifs à cette décision sont disponibles à
:<http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf10623.html>

Contributions, Norm Rashleigh VE3LC. Glenn MacDonell VE3XRA

Vincent Charron, VA3GX/VE2HHH

Directeur des communications et des collectes de fonds - Radio Amateurs du Canada -
communications@rac.ca

(Traduction par Claude Lalande VE2LCF)

Vernon Ikeda - VE2MBS/VE2QQ

Pointe-Claire, Québec

Rédacteur du blogue de RAC/rédacteur des nouvelles en ligne/bulletins de nouvelles web de RAC

--

* * * *

Vous recevez ce bulletin parce que vous est abonné à un robot de courrier électronique. Pour plus d'information ou pour modifier votre abonnement, S.V.P. visiter:
<http://rac.eton.ca/bulletinsrac.htm>